

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération n°23-02-02

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 25 janvier 2023

Objet : Habitat - Programme Local de l'Habitat 2 - 2018-2024 : Modification du règlement d'attribution des aides du PLH 2018-2024.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL,
M. Yannick JARDIN (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET),
Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY) -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (Pouvoir de M. Thomas PUTMAN) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE,
M. Stéphane TARIN (Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX),
Mme Agnès VORON (Pouvoir de M. Jean-François CHANAL) -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (Pouvoir de M. Farid CHERIET),
M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER),
M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à M. Yannick JARDIN) -
CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET (Pouvoir à M. Serge RAULT) -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir à M. Stéphane TARIN),
M. Jean-François CHANAL (Pouvoir à Mme Agnès VORON) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

M. le vice-président rappelle que dans le règlement d'attribution des aides du PLH 2018-2024, les aides pour l'adaptation au vieillissement et au handicap (2AC2) et les aides contre la précarité énergétique (2AC3) sont liées au PIG départemental n°2 qui s'achève le 23 janvier 2023.

À l'origine du PLH, ces aides financières n'étaient pas exclusivement liées à ce PIG et avaient fait l'objet de modification du règlement pour pouvoir s'adapter à l'actualité.

Le PIG s'achevant le 23 janvier 2023, il est proposé de dissocier les aides 2AC2 et 2AC3 du PIG départemental. Ces aides sont toujours soumises aux mêmes conditions et doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'ANAH.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du règlement d'attribution des aides communautaires et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents pour permettre la continuité de ces aides.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la modification du règlement d'attribution des aides communautaires,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents pour permettre la continuité de ces aides.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.


Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Jacques BERLIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023